



Commune de TAIARAPU-EST



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL / IDV

Date de convocation	28/06/2023
Date d'affichage	28/06/2023
Date de séance	05/07/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le cinq du mois de Juillet à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaients présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
					POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	24	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	06	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint			Teraitetia Annabella	X		
Absents	03	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	30	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint		X				
Pour	30	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
Délibération N°34/2023/CTE <i>Portant modification de la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2023</i> <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale			VIVISH Titaua	X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale			HIRIGA Saindy	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		TEUPOOTHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X		X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale			DOMINGO Mapuna	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X		X		
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X					
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal			MAAMAATUAI AHUTA PU Keitapu	X		
		MAAMAATUAI AHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X			X		
	ATANI Hérolf, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAAREA Vehiarii, Conseiller Municipal			HAMBLIN Ueva	X			

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°34/2023/CTE**

OBJET : Portant modification de la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2023

Le Pays par courrier N°4217/PR du 15 juin 2023 a confirmé son soutien financier pour :

- Remplacement de 800m de canalisation en amiante-ciment à Faaone :
L'opération a été validée par le conseil municipal le 30 août 2022 (délibération n°49/2022/CTE) avec le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montants (TTC)
DDC	80 %	11 895 244 F CFP
Commune	20 %	2 973 811 F CFP
Ensemble	100 %	14 869 055 F CFP

- Acquisition d'un Pel-job :
L'opération a été validée par le conseil municipal le 21 juillet 2022 (délibération n°37/2022/CTE) avec le plan de financement modifié par délibération n°33/2023/CTE du 05 juillet 2023 défini comme suit :

Financeurs	Taux	Montants (TTC)
DDC	40 %	4 121 729 F CFP
Commune	60 %	6 182 593 F CFP
Ensemble	100 %	10 304 322 F CFP

Ci-dessous les mouvements de crédits proposés au niveau de la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2023 :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation -opération /fonction	Libellés	Montants
21571-248/811	Acquisition PEL JOB	10 304 322	1322-248/811	DDC – Acquisition PEL JOB	4 121 729
21531-249/811	Rénovation 800m canalisations Faaone	14 869 055	1322-249/811	DDC – Rénovation 800m canalisations Faaone	11 895 244
21571/811	Matériel roulant	-9 156 404			
Total dépenses		+ 16 016 973	Total recettes		+ 16 016 973

Tel est le projet de délibération qui est proposé au Conseil Municipal.



PROJET DE DELIBERATION N°34/2023/CTE du
05/07/2023

Portant modification de la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le budget annexe de l'eau 2023 ;
- Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie de l'eau 03/07/2023 ;
- Vu l'avis de la commission n°1 en charge des finances du 03/07/2023 ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 05/07/2023

ADOPTE

Article 1^{er} : La section d'investissement du budget annexe de l'eau 2023 est modifiée de la manière suivante :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation -opération /fonction	Libellés	Montants
21571-248/811	Acquisition PEL JOB	10 304 322	1322-248/811	DDC – Acquisition PEL JOB	4 121 729
21531-249/811	Rénovation 800m canalisations Faaone	14 869 055	1322-249/811	DDC – Rénovation 800m canalisations Faaone	11 895 244
21571/811	Matériel roulant	-9 156 404			
Total dépenses		+ 16 016 973	Total recettes		+ 16 016 973

Article 2 : Le montant global de la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2023 est arrêté de nouveau comme suit :

Dépenses investissement : 116 092 463 F CFP
Recettes investissement : 116 092 463 F CFP

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,


JAMET Anthony

Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 1^{er} JUIL. 2023